



Délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLES, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS et Philippe ROUX.

Excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Louis BERGERARD (pouvoir donné à Florence RIUS), Olivier CHAMBE et Baptiste GAUDELUS.

Absents : Nathalie DENIS et Vincent LABOURIER.

2024-12 Délibération relative à la signature d'une convention avec le Département du Rhône pour des missions d'assistance d'ingénierie publique

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Département du Rhône propose aux communes éligibles les services de l'Agence Technique Départementale (ATD), qui peut apporter un soutien et une expertise pour la mise en œuvre de projets d'ingénierie publique souhaitées par les communes. L'ATD travaille sur des projets de voirie, d'aménagement de l'espace public, des bâtiments et de la maîtrise de l'énergie

Les champs des missions vont du conseil à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et jusqu'à la maîtrise d'œuvre (MOE) pour des opérations inférieures à 90 k€ HT.

L'adhésion à ce service est facturée 1 € par habitant selon la population DGF de l'année N-1, soit 2 355€.

L'ATD permet de répondre en moyenne à 2 missions de conseil par an, ce qui correspond à 12 jours d'ingénierie. L'ATD peut être sollicitée davantage, en fonction du plan de charge.

Les missions d'AMO et de MOE sont facturées avec un coût de 240 € HT/jour pour un technicien et 350€ HT/jour pour un ingénieur.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle est classée commune rurale par le Préfet et est donc éligible à ce service proposé par le Département du Rhône.

La commune souhaite solliciter l'ATD pour des missions d'assistance d'ingénierie publique et en

particulier, l'aménagement de voirie de la RD70a (route de Bel Air, rue de la Côtelière et rue du Chardonay) et une étude de faisabilité en bâtiments/maitrise de l'énergie pour rénover l'espace François Baraduc.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Philippe ROUX souhaite savoir si c'est la première fois que l'ATD est sollicitée.

Diogène BATALLA répond que l'ATD a accompagné la commune au Poteau, pour des aménagements de voirie.

Philippe ROUX espère que la conformité des règles de voirie sera respectée.

Véronique BOUCHARD explique qu'il existe des recommandations (et non des obligations).

Aymeric GIRARDON se tient à disposition de Philippe ROUX pour faire le point sur les aménagements de voirie à examiner.

Florence RIUS précise que l'ATD fait partie du Département et qu'il ne s'agit pas d'une société privée.

Aymeric GIRARDON explique que des missions de conseil ont été demandées dans un premier temps.

VU les articles L 3232-1-1, D 3334-8-1, R 3232-1, R 3232-1-1 et R 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement de l'agence technique départementale ;

VU l'arrêté 69-2023-11-21-00005 du 21 novembre 2023 du Préfet du Rhône classant la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle dans la liste des communes rurales ;

VU le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département du Rhône pour des missions d'assistance d'ingénierie publique ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA

Le secrétaire de séance
Thomas ALESSI

